

COMMUNE DE MUS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 13 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi vingt et un juillet deux mille vingt-deux, à dix-huit heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3^{ème} Adjointe, Mesdames et Messieurs Frédéric AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Magali RABANIT Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents

Etaient excusés :

Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CABOT
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN

Etaient absents :

Madame Emilie GACHON CARRETTE
Monsieur Jean-Louis BLANC
Monsieur Philippe POUJOL

Monsieur Stéphane CALANDRAS, 2^{ème} Adjoint est arrivé à 18h53 et n'a participé à aucun vote.

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Reconstruction des dommages aux voiries à la suite des intempéries de septembre 2021 – choix du candidat – marché 2022-001.
2. City stade – arrêt du projet et choix du prestataire.
3. Questions diverses

038-2022 CITY STADE – ARRET DU PROJET ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE afin de présenter le dossier du CITY STADE aux membres du conseil municipal présents.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE rappelle :

Qu'il s'agit d'un dossier à l'initiative du conseil municipal des jeunes (CMJ) qui a réalisé un travail de recherche et d'étude en amont de la présentation faite par Monsieur Stéphane CALANDRAS en séance du conseil municipal du 4 avril 2022.

2 devis ont été retenus :

- TRANSALP, l'Albenc (38) : 47 083.31 € HT (solution de base et options)

- SATD, Russ (67) : 50 562.00 € HT (solution de base et options)

Après analyse et discussion, le CMJ a souhaité retenir la proposition de TRANSALP.

TRANSALP :

- Meilleure qualité du matériel et des produits
- Très efficace et réactif

SATD :

- Mauvais suivi du dossier
- Peu réactif

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE précise qu'il reste à décider de l'aménagement sur site, derrière ZOZO, à savoir :

- Mise en place d'une base en béton.
- Positionnement du jeu de basket et du jeu de foot pour pouvoir y jouer en même temps.
- Installer un grillage de protection.

Elle rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de la Région Occitanie (30%).

Monsieur le Maire demande aux membres présents de :

- Statuer sur l'avis du CMJ qui leur a été présenté par Madame Solenne BAYLE GOUTORBE.
- L'autoriser à signer tous les documents liés à ce dossier.

Vote : adoption à l'unanimité par :

Voix pour = 11
Voix contre = 0
Abstention = 0

Pour copie conforme,
A Mus, le 25 juillet 2022,

La secrétaire de séance,

Solenne BAYLE GOUTORBE

Le Maire,



Patrick BENEZECH.